



LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES AU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 8 février 2024

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales « *La liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe.* »

PARTENARIATS EXTÉRIEURS

- 1- Communication du rapport 2023 sur l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la commune de Villeneuve-la-Garenne.
- 2- Approbation de la convention entre l'association « ACTION CONTRE LA FAIM » et la commune de Villeneuve-la-Garenne (en présence des membres du Conseil municipal des jeunes).
- 3- Création de tarifs dans le cadre de la course en faveur des droits de la femme le 10 mars 2024 en partenariat avec la commune de l'Ile-Saint-Denis.

COHESION ET RAYONNEMENT

- 4- Modification des horaires de pause méridienne pour les écoles élémentaires de Jean Moulin a et b.
- 5- Modification des secteurs scolaires des écoles maternelles et élémentaires à partir de la rentrée scolaire 2024/2025.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE

- 6- Bilan annuel des cessions et des acquisitions immobilières réalisées par la Ville pour l'année 2023.
- 7- Communication du rapport 2023 en matière de développement durable au sein de la commune de Villeneuve-la-Garenne.
- 8- Demande de garantie communale des emprunts LLI dans le cadre de l'acquisition en VEFA par Immobilière 3F auprès de ICADE PROMOTION de 22 logements intermédiaires.

RESSOURCES HUMAINES

- 9- Modalité de versement de la prime instituée par le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.
- 10- Prise en charge de la gestion CNAS par la ville.

SECURITE JURIDIQUE

- 11- Approbation d'une convention constitutive d'un groupement de commande avec l'établissement public territoriale Boucle Nord de Seine et des communes d'Argenteuil, d'Asnières-sur-Seine, de Colombes, de Gennevilliers et de Villeneuve-la-Garenne en vue de la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande relatif à une mission d'assistance à une maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'une stratégie numérique responsable.

FINANCES

- 12- Débat d'orientation budgétaire 2024 pour le budget principal de la ville.

Fait à Villeneuve-la-Garenne, le 13/02/2024

Pascal PELAIN

Maire de Villeneuve-la-Garenne
Conseiller régional d'Ile-de-France
Conseiller délégué de la Métropole du Grand Paris

Délais et voies de recours :

Le destinataire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif de Cergy-Pontoise d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à partir de la publication de cette décision